



Bac pro Commerce

Informations générales :

Le titulaire d'un bac pro commerce est amené à :

- assurer la vente et la promotion de produits
- conseiller le client et l'orienter
- exécuter les travaux administratifs liés à l'activité du point de vente

Il doit être capable :

- réaliser et contrôler la mise en rayon
- assurer les actions de promotions
- communiquer avec les clients
- gérer les stocks
- suivre les commandes, réceptionner et contrôler les marchandises
- assurer le suivi des comptes clients

Son activité s'exerce :

- dans le commerce de détail
- dans la grande distribution
- en tant que vendeur qualifié

Axes de formations :

Vendre

- choisir les orientations commerciales
- effectuer des achats
- réaliser des ventes
- assurer le suivi des ventes
- développer les ventes

Gérer

- assurer la gestion commerciale
- gérer le personnel, la trésorerie, les équipements
- effectuer les tâches administratives, comptables, fiscales

Entreprendre

- monter, défendre un projet